SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'Hôtel-de-Ville, **le mercredi 7 juin 2023** de **19 h 00** à **19 h15**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr.** L'avis de convocation a été envoyée par courriel le 6ième jour de juin 2023.

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Gaston Leblanc, Denis Beaudin et Denis Anderson.

Les conseillers Carol Moreau et Léopold Briand ont motivé leur absence.

Assistent également à la séance : Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général

2023-06-07

++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement VGR-726 décrétant une dépense et un emprunt de 27 420$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt V-608/10, V-571/07 et V-677/03-17

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement VGR-727 décrétant un emprunt de 564 100 $ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

++

139.06-23 -----AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT VGR-726 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 27 420$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT V-608/10, V-571/07 ET V-677/03-17

2023-06-07 **ATTENDU** que sur l'emprunt décrété par les règlements numéros V-608/10 (USINE DE FILTRATION), V-571/07 (CAMION INCENDIE) et V-677/03-17 (ARÉNA) », un solde non amorti de 1 371 000 $ sera renouvelable le 27 août prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 27 420 $;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 JUIN 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance extraordinaire;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseiller Gaston Leblanc donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement d'emprunt portant le numéro VGR-726 et dépose le projet de règlement numéro VGR-726 établissant une dépense et un emprunt de 27 420 $ dans le but de pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt ***V-608/10, V-571/07 ET V-677/03-17***

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé **projet de règlement VGR-726 décrétant une dépense et un emprunt de 27 420$ dans le but de pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt *V-608/10, V-571/07 et V-677/03-17,*** qui se lit comme suit :

(Avec dispense de lecture puisque le conseil a reçu préalablement à la tenue de cette séance une copie du projet de règlement)

2023-06-07

140.06-23 -----AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT VGR-727 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 564 100 $ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la confirmation de la subvention du MAMH datée du 07 juillet 2021, afin de permettre le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la ville et des travaux aux postes de pompage et de l'émissaire en mer ;

ATTENDU que la contribution financière du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt (20) ans ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 564 100 $ (annexe 1);

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance extraordinaire;

POUR CES RAISONS,

2023-06-07

Il est dûment proposé et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseiller Denis Beaudin donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement d'emprunt portant le numéro VGR-727 et dépose le projet de règlement numéro VGR-727 établissant une dépense et un emprunt de 564 100 $ dans le but de financer la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé **projet de règlement VGR-727 - Règlement décrétant un emprunt de 564 100 $ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023,** qui se lit comme suit ;

(Avec dispense de lecture puisque le conseil a reçu préalablement à la tenue de cette séance une copie du projet de règlement)

2023-06-07

---------- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

141.06-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 19h15

2023-06-07

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès- verbal.

_____ _____

Gino Cyr, maire Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière